

Arrêté n° 2024-591

Fixant la liste des candidats admis à concourir au concours sur titre avec épreuve de Médecin territorial de 2^{ème} classe

Session 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°92-851 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2014-1057 du 16 septembre 2014 fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des médecins territoriaux,

Vu l'arrêté n°2024-369 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 10 septembre 2024 portant ouverture du concours sur titre avec épreuve de médecin territorial de 2^{ème} classe - session 2025,

Considérant que les candidatures ont été reçues au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme jusqu'au 28 novembre 2024 (cachet du prestataire faisant foi pour les envois postaux et 16h30 pour les dépôts à l'accueil du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme),

Considérant que les candidats, admis à concourir sous réserve, ont été informés des pièces manquantes à leur dossier, et de la possibilité de le compléter, au plus tard, le jour de la première épreuve (date nationale), soit le 3 février 2025,

Arrête :

Article 1 :

Les candidats dont les noms suivent, sont autorisés à concourir, sous réserve de la production, au plus tard le jour de la première épreuve (date nationale), soit le 3 février 2025, des pièces manquantes au dossier :

(cf. annexe jointe qui comporte 1 page : page 3)

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-aura.fr, et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation, à la délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, aux agences de France Travail concernées et transmis au Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **14 JAN. 2025**

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique le : **15 JAN. 2025**

ANNEXE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
au concours sur titre avec épreuve de Médecin territorial de 2^{ème} classe

Genre	Nom	Nom patronymique	Prénom
Madame	BLAZART	ARNAUD	Marie
Madame	CASSAGNAU	BENDAHOU	Marina
Madame	CHAUMONT	CHAUMONT	Sara
Madame	DUMOUSSET	DUMOUSSET	Magalie
Madame	HAMOUNI	HAMOUNI	Eglantine
Madame	HYPOLITE	HYPOLITE	Lucie-Marie
Madame	LUQUET	LUQUET	Marion
Madame	MATHIEU	DEPOIX	Alexandra
Madame	MEYER	GLÉMOT	Claire
Madame	MICHEL	MICHEL	Pauline
Madame	MOLLARD	MUYARD	Nathalie
Madame	MOTTET	MOTTET	Stephanie
Madame	PEYRARD CHEVRIER	PEYRARD	Karine
Madame	PURENNE	DENIS	Elsa
Madame	RUALT	BRIDOU	Agathe

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le



ID : 063-286300140-20250114-AR_2024_591-AR